

## Les retraités veulent être reconnus dans la Constitution

Les personnes âgées et leurs actions ne sont pas suffisamment mises en valeur, affirment plusieurs organisations neuchâtelaises défendant leurs intérêts.

PAR LOÏC MARCHAND



*Quatre organisations neuchâtelaises veulent que l'Etat s'engage à «prendre en compte le vieillissement de la population. Muriel Antille*

Après l'introduction de l'intégrité numérique dans la Constitution cantonale, place aux retraités: tel est le combat de quatre organisations neuchâtelaises défendant les intérêts des seniors dans le canton.

Présenté hier, l'article, s'il est accepté par la population, engagerait l'Etat à «prendre en compte le vieillissement de la population».

Il le contraindrait également à «répondre aux besoins des retraitées et retraités», notamment dans les domaines des soins à domicile, des établissements médico-sociaux, des loisirs, des activités associatives et du bénévolat. Neuchâtel serait le troisième canton romand à franchir le pas, après Genève et Fribourg. Les seniors «se sentent déconsidérés», clame Claude-Alain Kleiner, président d'Avivo Neuchâtel, revendiquant 1900 membres. Autre facteur à prendre en compte: leur nombre augmente et continuera d'augmenter.

## «Une importante ‘force de travail’»

Les coûts qu’ils engendrent pour le système de santé sont davantage mis en avant que leur apport à la société, estiment les organisations. « Les seniors fournissent une importante ‘force de travail’ », argumente Jean-Michel Erard, de l’association Etre grands- parents aujourd’hui.

Et de s’appuyer sur une enquête de la « SonntagsZeitung » datant de 2020. D’après le journal alémanique, au niveau national, la garde des petits-enfants représenterait 400 000 heures par jour en Suisse, soit un travail équivalent à 8 milliards de francs par année.

Dans le canton de Neuchâtel, en 2023, 55% des grands-parents se sont occupés de leurs petits-enfants au moins une fois par semaine, selon l’Office fédéral de la statistique.

Une inscription dans la Constitution cantonale « représenterait un signal fort à l’adresse des retraitées et retraités », insiste le président de la Fédération neuchâteloise des retraité.e.s, Renaud Tripet. « Une telle décision créerait un dynamisme certain au sein de cette frange de la population.»

Les initiants, dont le groupe d’intérêt Retraité.e.s d’Unia fait également partie, assurent ne pas vouloir utiliser «ce socle» pour formuler d’autres demandes par la suite. Claude-Alain Kleiner glisse cependant que « les moyens financiers suivront sitôt que la reconnaissance des personnes âgées entrera dans les mœurs ».

Les quatre organisations bénéficient d’un relais au Grand Conseil avec la popiste Céline Dupraz. Un décret a été déposé le 1er octobre. Une commission ad hoc a été mise sur pied afin de transmettre un projet concret au législatif cantonal.

La députée espère que le parlement cantonal se prononcera sur cet objet avant le terme de cette législature, soit mars 2025.